



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

## AVIS DE MOTION

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
NUMÉRO 05-2004**

---

Avis de motion est donné par Diane Soucy, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de lotissement de manière à spécifier que les dispositions des articles 3.2 et 3.8 concernant la dimension des îlots résidentiels et la longueur maximum des culs-de-sac ne s'appliquent que dans le périmètre d'urbanisation.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI, CE 2 MAI 2022

  
Maryline Pronovost, greffière-trésorière